

# ANNONCES LÉGALES

**Profil acheteur**  
**Plateforme de dématérialisation**  
 le dauphiné... www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

ISÈRE

**Nelly Parra** **Martine Santos Cottin**  
 >> 04 76 88 73 86 >> 04 76 88 73 24  
 LDLegales38@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence de l'acte économique, les procédures des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012, modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire SÔIT 1,95 € HT/mm colonne

**les avocats**

Dénomination sociale : **INGENOVIA**

Forme juridique : Société Civile  
 Capital social : 300.000 euros  
 Siège social : 383, chemin du Verger (38200) Villette-de-Vienne

Objet social : la prise de participation dans toutes sociétés, la gestion et l'administration de ces participations ; la fourniture de prestations de services et d'animation à ses filiales ; l'acquisition de biens ou de droits immobiliers quelconques, la gestion par voie de location ou autrement de ces biens ou droits immobiliers, toutes opérations de division, de réhabilitation de biens immobiliers afin d'en faciliter la gestion.  
 Durée : quatre-vingt dix neuf années  
 Gérant pour une durée non limitée : Monsieur Antoine CHAIX, demeurant 383, chemin du Verger (38200) Villette-de-Vienne.  
 Immatriculation : GTC Vienne  
 Acte constitutif : Acte sous seing privé en date de Villette-de-Vienne du 4 décembre 2019.

183680200

**Dissolutions**

CABINET Thierry LEBRUN  
 Société d'Avocat  
 1 place Firmin Gautier - Europele  
 38000 GRENOBLE

**MY PLANETE**

**SARL au Capital de 12.000 € - Siège social : 4 avenue de l'Obiou - 38700 LA TRONCHE - RCS GRENOBLE 798.241.758**  
 Par décision de l'associée unique du 30.10.19 a été prononcée la dissolution sans liquidation de la société, dans les conditions de l'article 1844-5 al. 3, du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine, actif et passif, de la Société à la Société HEMISPHERES, SARL, au capital de 3300000 ? dont le siège social est 4 avenue de l'Obiou - 38700 LA TRONCHE, RCS GRENOBLE 419 787 395 avec effet rétroactivement au 1er juillet 2019.  
 Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de Grenoble, dans les trente jours de la présente publication.

183525100

**Transferts de siège social**

**BIHMTEK** - Sociéte par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 euros - Siège social : 30, avenue Général Leclerc - 38200 Vienne 830 834 453 RCS Vienne. Suivant décision de l'Associé Unique du 30/10/2019, le siège social a été transféré, à compter du même jour, de 30, avenue Général Leclerc Bâtiment Ellipse - 38200 Vienne, à 5, rue de la Ruche - 69003 Lyon. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Le RCS de Lyon est désormais compétent. **Pour avis, le Représentant légal.**

178008500

**Changements de gérance**

**DISTRILEADER CHATTE**

Société en nom collectif au capital de 257 770,00 Euros  
**Siège social** : Zone Industrielle La Gloriette  
 Lieudit Bourde et Paillet - 38160 Chatte  
 R.C.S. Grenoble 505 174 136  
 Par AGO en date du 31/10/2019,  
**Nomination** de Monsieur El Haj DOUGUI, demeurant : 2, rue Troyon - 92310 SEVRES en qualité de nouveau Gérant, à compter du 31/10/2019, en remplacement de Monsieur Maher ZOUARI, Gérant démissionnaire.  
 Mention au RCS de Grenoble.

183499600

**MINI LP 10**

Société en nom collectif au capital de 1 000,00 Euros  
**Siège social**: Route Nationale 7 - 38121 Chonas-l'Amballan  
 R.C.S. Vienne 804 917 672  
 Par AGO en date du 31/10/2019,  
**Nomination** de Monsieur El Haj DOUGUI, demeurant 2 rue Troyon - 92310 SEVRES en qualité de nouveau gérant, à compter du 31/10/2019, en remplacement de Monsieur Maher ZOUARI, gérant démissionnaire.  
 Mention au RCS de Vienne.

183502600

**MINI LP 56**

Société en nom collectif au capital de 111 640,00 euros  
**Siège social** : Avenue de la Folatière  
 38480 Le Pont-de-Beauvoisin  
 R.C.S. Vienne 808 066 435  
 Par AGO en date du 31/10/2019,  
**Nomination** de M. El Haj DOUGUI, demeurant 2, rue Troyon - 92310 SEVRES en qualité de nouveau Gérant, à compter du 31/10/2019, en remplacement de M. Maher ZOUARI, Gérant démissionnaire.  
 Mention au RCS de Vienne.

183523800

**LEADER DABEAU**

**Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 272 740,00 euros**  
**Siège social : 6, rue des Sayes - 38080 L'Isle-D'Abeau R.C.S. Vienne 480 053 321**

Par DAU en date du 31/10/2019.  
**Nomination** de M. El Haj DOUGUI, demeurant 2, rue Troyon - 92310 SEVRES en qualité de nouveau Gérant, à compter du 31/10/2019, en remplacement de M. Maher ZOUARI, Gérant démissionnaire.  
 Mention au RCS de Vienne.

183546700

L'AGE du 09.08.2019 de la **SELARL CT DENTS** au capital de 5.000 euros ayant son siège social à Saint-Martin-d'Hères (38400), 23, Ambroise Croizat, immatriculée 788 646 990 RCS Grenoble, a décidé de nommer à compter du 1.09.2019 en qualité de cogérante Mme Florina BERA demeurant à Biviers (38363), 4, clos des Franquières en remplacement de M. Julien RAVAUX, démissionnaire.

183696800

**Modifications statutaires**

**Etude de Maîtres Jérôme VINCENT et Alexandra RAYNAUD - BELART Notaires Associés**  
 12 avenue du Docteur Pravaz  
 38480 Pont de Beauvoisin (Isère)

**Avis de modification**

Aux termes du PV du 27 novembre 2019, L'assemblée générale extraordinaire des associés de la **SARL LE P'TIT TONNEAU** a décidé à compter du même jour, de :  
 - Nommer pour une durée illimitée en qualité de co-gérant Monsieur Camille Paul CHARMEAU, cuisinier, demeurant à DOMESSIN (73330), 30 route de la Brideuse. Né à AUTTUN (71400), le 30 octobre 1986.  
 - Et de maintenir Monsieur Antoine CHARMEAU dans ses fonctions de cogérant.  
 - L'article 13 des statuts ont été modifiés en conséquence.

**Pour avis, Le Notaire**

183497200

**Poursuites d'activité**

**BIHMTEK** - Sociéte par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 euros - Siège social : 30, avenue Général Leclerc - 38200 Vienne 830 834 453 RCS Vienne. Suivant décisions de l'Associée Unique en date du 28/06/2019, l'Associée Unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au RCS de Vienne.

180793300

**AVIS**

**Avis administratifs**

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE**

**Direction Départementale des Territoires**

**Avis de réunion publique et de mise à disposition du projet de modification du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Romanche aval sur la commune de Vizille**

Une réunion publique de présentation du projet de modification du PPRI de la Romanche aval sur la commune de Vizille aura lieu le 11 décembre 2019 à 18 h 30 en salle de conseil municipal à la mairie de Vizille (40 place de Stalingrad).  
 Le projet de modification sera ensuite mis à disposition du public pour observations du 17 décembre 2019 au 17 janvier 2020 inclus conformément à l'arrêté préfectoral n° 38-2019-10-11-01 du 11 octobre 2019.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le projet de modification et l'exposé de ses motifs sont consultables par le public en mairie de Vizille, aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu.

Le public pourra consigner ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Vizille. Il pourra adresser ses observations et propositions ou demander des informations pendant toute la durée de la mise à disposition par voie électronique à : ddt-modif-ppriromanche@isere.gouv.fr ou par courrier adressé à : Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère - service sécurité et risques - 17, Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 GRENOBLE CEDEX 9.

Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision d'approbation du projet de modifications pouvant être adoptée à l'issue de la mise à disposition du public.

180728700

**Droit de préemption urbain**

**AVIS**

Par délibération en date du 2 décembre 2019, le Conseil Municipal de CRACHIER a instauré un Droit de Préemption Urbain sur les zones ZA, AA, ZB, AB ou partie figurant au Plan Local d'Urbanisme.  
 Cette délibération ainsi que le plan annexé sont tenus à la disposition du public, sur site internet de la commune : www.crachier.fr à la sous-préfecture de La Tour du Pin, bureau des affaires communales.  
 Un exemplaire de cette délibération est affiché en mairie.

183592200

**Enquêtes publiques**

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE**

**Direction des Relations avec les Collectivités Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique**

**Avis d'enquête publique**

**Avis d'ouverture d'enquête publique parcellaire préalable à l'instauration d'une servitude d'utilité publique : Commune des Deux Alpes**  
**Projet de restructuration du domaine skiable de la commune des Deux Alpes**

Il sera procédé, sur le territoire de la commune des Deux Alpes, du **lundi 2 décembre 2019 (ouverture de l'enquête à 9h00) au lundi 16 décembre 2019 (clôture de l'enquête à 17h00)**, pendant **15 jours** consécutifs à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains qui seront grevés de servitudes d'utilité publique au bénéfice de la commune des Deux Alpes dans le cadre du projet de restructuration du domaine skiable de la commune des Deux Alpes impliquant l'implantation de pylônes et le survol des terrains par un réseau de câbles.  
 Monsieur Gilles AMAUDRIC DU CHAFFAUT, administrateur général à la retraite, est désigné en tant que commissaire enquêteur de cette enquête.

Toutes observations pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit à la mairie des Deux Alpes - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - 48, avenue de La Muzelle - 38860 Les Deux Alpes, siège de l'enquête.

Les pièces du dossier d'enquête, le plan parcellaire, la liste des propriétaires, ainsi que les registres seront déposés en mairie des Deux Alpes, pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie des Deux Alpes, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie des Deux Alpes, pour recevoir ses observations : le **lundi 02 décembre 2019 de 09h00 à 12h00**, le **mardi 10 décembre 2019 de 14h00 à 17h00**, le **lundi 16 décembre 2019 de 14h00 à 17h00, jour de clôture de l'enquête.**

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie des Deux Alpes au public sont :

**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**  
 Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.  
 L'autorité responsable du projet est la mairie des Deux Alpes, représentée par son Maire, Monsieur Stéphane SAUVEBOIS.  
 A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra ses rapports ainsi que ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public en mairie des Deux Alpes ainsi qu'en préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités / Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique), pendant un an à compter de la date de

clôture de l'enquête.  
 Au terme de cette enquête, le Préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre :  
 la décision portant création de servitudes au titre des articles L.342-7 à L.342-26 du code du tourisme, au bénéfice de la mairie des Deux Alpes dans le cadre du projet de restructuration du domaine skiable des Deux Alpes.

**Publicité**  
 Conformément à l'article R.131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R.131-3, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.  
 En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.  
 Conformément à l'article R.131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1<sup>er</sup> de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

La publication du présent arrêté est faite, notamment en vue de l'application de l'article L.311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit : " En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation "

Conformément aux dispositions des articles L.311-2 et L.311-3 du code précité, dans le mois qui suit cette notification le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires et ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui ont des droits réclamer des servitudes. Les autres intéressés seront mis en demeure, par publicité collective, de faire valoir leurs droits et tenus, dans le même délai d'un mois, de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

177289100

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE**

**Direction Départementale des Territoires**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Bourgoin-Jallieu**  
**Projet de réalisation d'un bassin de rétention et de fosses en amont de la Combe Radix par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre**

Par arrêté préfectoral n° 38-2019-310-DDTSE01 du 06 novembre 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 17 jours, est prescrite du **lundi 02 décembre 2019 au mercredi 18 décembre 2019 - 17h00**.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Yves MARCELLIN, ingénieur, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie de Bourgoin-Jallieu à l'adresse des services techniques 16, rue Edouard Marion, pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants : **Lundi 02 décembre 2019, de 09h00 à 11h00 et mercredi 18 décembre 2019, de 15h00 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Bourgoin-Jallieu à l'adresse des services techniques 16, rue Edouard Marion et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.
- les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants : **Lundi 02 décembre 2019, de 09h00 à 11h00 et mercredi 18 décembre 2019, de 15h00 à 17h00.**

- l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- un rapport sur les incidences environnementales
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE de la Bourbre
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :  
<https://www.elegia-groupe.fr/docuhtecque>

et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :  
 - consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans le lieu précité,

- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixes ci-dessus,

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Bourgoin-Jallieu, siège de l'enquête - CS 62010 - 38307 Bourgoin-Jallieu Cedex, en mentionnant " Enquête publique Combe Radix - à l'attention du commissaire enquêteur ",
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr

jusqu'au mercredi 18 décembre 2019 à 17h00.

Toutes les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère :

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Con-sultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enque-tes-publiques>

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (S.M.A.B.B) 244 Montée du Village 38110 Saint-Victor-de-Cessieu Tél : 04 74 83 34 55 - Chargé de mission : M. Adrien DUPART - adrien.dupart@smabb.fr

Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T. de l'Isère, en mairie de Bourgoin-Jallieu et sur le site des services de l'Etat en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

179183400

**PRÉFECTURE DE L'AIN**

**Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des Installations Classées**

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2019, a été décidée l'ouverture d'une enquête publique du **2 décembre 2019 à 9h30 au 6 janvier 2020 à 17h30** sur le territoire de la commune de Loyettes concernant la demande d'autorisation présentée par la S.A.S VERDOLINI Carrières, dont le siège social est situé à Pugnain 69330 - RN 517, en vue d'exploiter une carrière et une installation de traitement de produits minéraux à Loyettes - lieu-dit "La Gaillarde".

Cette enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale valant, en application de l'article L.181-1 du code de l'Environnement, autorisation au titre de l'article L.512-1 du code de l'Environnement, rubriques n°s 2510.1 et 2517-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, dérogation aux interdictions dictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats en application du 4<sup>e</sup> de l'article L. 411-2 du code de l'Environnement et autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'Environnement (IOTA).

M. Thierry BRENOT, Responsable de production, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

**Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Loyettes où il effectuera des permanences les :**

- lundi 2 décembre 2019 de 9h30 à 11h30
- samedi 14 décembre 2019 de 10h00 à 12h00
- mercredi 18 décembre 2019 de 14h00 à 16h00

- vendredi 3 janvier 2020 de 14h30 à 16h30
- lundi 6 janvier 2020 de 15h30 à 17h30.

**Le dossier d'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :**

- En mairie de Loyettes en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie les lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, mardi de 14h00 à 17h30, mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, jeudi de 15h00 à 18h30, vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et samedi (semaine paire) de 9h30 à 12h00 (sauf jours fériés).

- En ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classes-r516.html>
- Sur un poste informatique disponible bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), sur rendez-vous.

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé à la mairie de Loyettes pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de Loyettes pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par voie électronique à la préfecture (pref-environnement@ain.gouv.fr). Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le 6 janvier 2020 à 17h30. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo).

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le Commissaire-Enquêteur lors des permanences, seront tenues à la disposition du public en mairie de Loyettes et seront intégrées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais du 2 décembre 2019 à 9h30 au 6 janvier 2020 à 17h30. Elles seront également consultables ainsi que les observations et les propositions du public transmises par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante :

<http://www.ain.gouv.fr/installations-classes-r516.html>.

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain. Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec le bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, à savoir une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture ou à la mairie de Loyettes, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an.

179270000

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE**

**Direction Départementale de la Protection des Populations Installations classées pour la protection de l'environnement**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Demande d'exploitation d'un entrepôt logistique de 3 cellules Commune de Vilette d'Anthon présentée par la société 6ÈME SENS IMMOBILIER ENTREPRISES**  
**Siège social : 30 quai Claude Bernard - 69 007 LYON**

Par arrêté préfectoral n° DDDP-IC-2019-11-01 du 7 novembre 2019 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 40 jours, est prescrite : **du lundi 2 décembre 2019 à 8h30 au vendredi 10 janvier 2020 à 17h00**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

**Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :**

- en mairie de VILLETTE D'ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

**Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :**

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de